
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ECONOMIQUES, DOUANES ET
CONVENTIONS COMMERCIALES**

Jeudi 20 mai 1948. — *Présidence de M. Armengaud, président.*

— La commission a entendu le projet de rapport de M. Gargominy sur la proposition de résolution (n° 139, année 1948), tendant à inviter le Gouvernement à déterminer, pour les produits alimentaires et les articles d'utilité sociale, la marge globale du bénéfice licite. Des précisions et modifications ont été apportées au dispositif de ce texte qui a été adopté dans la forme suivante :

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement à déposer un projet de loi :

« 1° déterminant, à l'égard de tous produits destinés à être revendus en l'état, une marge globale maximum établie par profession et fixant la différence entre le prix à la production et le prix

au consommateur, dans laquelle il ne sera pas tenu compte des prestations d'emballage et de transport, et faisant obligation à tout vendeur et revendeur de produits pour lesquels une marge globale aura été déterminée de remettre à son acheteur une facture portant mention du prix auquel il aura vendu ou revendu ;

« 2° autorisant, nonobstant toutes dispositions et conventions contraires, les commerçants-détaillants et les consommateurs à effectuer leurs achats directement auprès des producteurs ».

M. Rochereau a ensuite fait un exposé sur le congrès de l'Europe unie qui s'est tenu à la Haye.

La commission a décidé enfin de renvoyer à sa prochaine réunion la nomination d'un rapporteur pour avis et l'examen du projet de loi (n° 320, année 1948) portant aménagements fiscaux.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Jeudi 20 mai 1948. — *Présidence de M. Salomon Grumbach, président.* — La commission a assisté à l'audition de M. Georges Bidault, ministre des Affaires Étrangères, sur la situation internationale.

Répondant à un certain nombre de questions qui lui furent posées par le président et M. Ernest Pezet au sujet de l'état des travaux de la Conférence des Seize, le ministre a déclaré que les premiers contacts qu'a pris le Comité permanent de cette conférence avec M. Harriman, Ambassadeur des Etats-Unis auprès des Seize, ont permis d'envisager un fonctionnement assez rapide du mécanisme mis debout pour l'application du plan Marshall ; il a ajouté qu'il ne pensait pas que le Gouvernement des Etats-Unis fasse obstacle à une collaboration économique entre les pays de l'Ouest et de l'Est de l'Europe qui paraît indispensable. En ce qui concerne la France, le Gouvernement est résolu à poursuivre une telle politique dans la mesure où les circonstances permettront cette collaboration ; il vient de conclure un accord commercial avec la Pologne qui doit être soumis, très prochainement, au Parlement ; un accord semblable est en préparation avec la Finlande.

M. Georges Bidault a souligné, à propos des négociations qui viennent de se tenir entre les cinq pays signataires de l'accord de Bruxelles, qu'il ne s'agissait en aucune façon, d'une « Sainte

Alliance » occidentale, comme certains ont voulu le faire croire ; le pacte entre les cinq n'est pas plus exclusif que n'est exclusif l'accord entre les Seize ; il se distingue de la plupart des autres accords de ce genre par le fait qu'il n'est pas un simple pacte d'assistance mutuelle, mais qu'il tend vers la confédération ; les obligations qui en résultent ont été librement consenties par les co-signataires.

Le ministre a ensuite commenté assez longuement l'échange des notes entre le Gouvernement des Etats-Unis et le Gouvernement soviétique et l'échange de lettres entre M. Wallace, chef de l'opposition américaine, et le Maréchal Staline. La France, qui est décidée à encourager tout ce qui peut favoriser la détente et la paix, est cependant d'avis que des échanges de vues et des négociations purement bilatérales ne pourraient pas atteindre le but recherché et que la participation des autres Etats et en premier lieu de la France paraît indispensable.

M. Georges Bidault a ensuite fait connaître à la commission l'orientation de la politique française sur la question palestinienne. Il a rappelé les décisions prises à ce sujet en novembre 1947 par l'Assemblée générale de l'O.N.U. La France est prête à remplir ses devoirs au nom d'une décision de l'O.N.U. et dans la mesure où les autres nations s'y soumettraient, mais une intervention tri ou quadripartite constituerait un danger. Le ministre a exprimé la crainte que des incidents plus graves se produisent, ce qui pourrait obliger d'autres Etats à intervenir directement.

Une question ayant été posée au ministre par M. Léonetti au sujet d'incidents créés par les mouvements de grève et par l'intervention des forces de police, qui se seraient produits récemment au Maroc, celui-ci a répondu que le Gouvernement mettrait tout en œuvre pour qu'une collaboration efficace s'institue entre la Résidence et les organisations syndicales et lui a fait savoir que l'ordre de grève générale, lancé ce matin, avait été retiré.

Après le départ du ministre, la commission a désigné M. Jullien comme rapporteur du projet de loi (n° 353, année 1948) tendant à autoriser le président de la République à ratifier la convention créant la commission du Pacifique-Sud.

AGRICULTURE

Vendredi 21 mai 1948. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a entendu les délégations des Sections nationales des exploitants bailleurs et des preneurs de baux ruraux, conduites respectivement par MM. Ferré et Abadie, sur la question de la législation des prix des fermages.

Les Commissaires ont ensuite procédé à une première étude de la proposition de loi (n° 393, année 1948), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à la stabilisation des prix des baux à ferme.

M. de Félice a exposé à ses collègues les grandes lignes d'un contre-projet qui fera l'objet d'un examen ultérieur de la commission en même temps que l'amendement présenté par les membres du groupe Communiste, qui tend à supprimer le dernier alinéa de l'article unique adopté par l'Assemblée Nationale.

La commission a, enfin, adopté les conclusions du rapport favorable de M. Charles Brune sur le projet de loi (n° 356, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux par les vétérinaires étrangers.

La suite de l'ordre du jour a été renvoyée à la prochaine séance de la Commission.

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 19 et jeudi 20 mai 1948. — *Présidence de M. le Général Delmas, président.* — La commission s'est rendue par avion, le mercredi 19 mai, au centre de formation maritime de Pont-Réan (Ille-et-Vilaine). Les commissaires y ont pris connaissance sur place du processus d'incorporation et de sélection des futurs matelots qui, du centre, sont dirigés, après deux mois, sur leur affectation définitive, soit, pour la grande majorité, vers les différentes écoles de spécialités.

La commission s'est rendue, dans l'après-midi, à l'Ecole navale, établie à côté de la base aéronavale de Lanveoc-Poulmic. Le capitaine de vaisseau Géli, commandant l'Ecole, a guidé la délégation dans une visite complète de la nouvelle Ecole navale, installée, partie dans des baraquements, partie dans les anciens

bâtiments de la base ; la visite a commencé par le terrain et les installations d'aéronautique navale et le commandant a insisté sur le fait que la formation aéronautique des élèves-officiers était particulièrement poussée : à leur sortie de l'Ecole, ils totalisent, en effet, soixante heures de vol et possèdent une formation complète de « navigateurs ».

A Brest, où les commissaires ont été reçus dans la matinée du jeudi 20 mai par le vice-amiral Robert, préfet maritime, ils ont tout d'abord entendu une conférence sur les travaux de reconstruction et les crédits nécessaires pour la remise en état du port. Ils ont ensuite visité l'arsenal, les quais et les bassins en reconstruction, ainsi que le cuirassé *Jean-Bart*, dont le commandant, le capitaine de vaisseau Delattre, a brièvement retracé l'odyssée et exposé la remise en état.

Après le déjeuner, présidé par le préfet maritime et auquel étaient invités les officiers généraux de la région maritime, le sous-préfet de Brest, le directeur des travaux maritimes du port et diverses personnalités navales, la commission a visité successivement la base de sous-marins, la caserne Saint-Pierre (ex-école navale), le dépôt des équipages et l'hôpital maritime.

A l'issue du dîner de clôture, au cercle naval, le général Delmas, président, a exprimé au vice-amiral Robert la profonde satisfaction de la commission devant l'effort accompli par la marine. Il a insisté sur la haute valeur des traditions navales, auxquelles la marine joint une judicieuse formation de son personnel, fondée sur une culture générale étendue et une technique très poussée, en même temps que sur un sens aigu de l'honneur et du devoir.

EDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 19 mai 1948. — *Présidence de M^{me} Claire Saunier, présidente.* — Par neuf voix contre quatre, la commission a décidé de renvoyer au lendemain la discussion du projet de loi (n° 394, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, relatif aux écoles privées des houillères nationales.

M. Pujol a exposé les grandes lignes de son rapport, favorable à l'adoption de la proposition de résolution (n° 242, année 1948) de

M. Vanrullen tendant à inviter le Gouvernement à ne pas augmenter les droits d'examen pendant l'année 1948.

A l'unanimité, la commission a approuvé son rapporteur et lui a fait confiance pour la rédaction et le dépôt du rapport.

Jeudi 20 mai 1948. — *Présidence de M^{me} Saunier, présidente.*

— La commission a examiné le projet de loi (n° 394, année 1948) adopté par l'Assemblée Nationale après délibération d'urgence, relatif aux écoles privées des houillères nationales.

Elle a procédé à un premier scrutin sur le point de savoir si elle entendait suivre les conclusions de l'Assemblée Nationale ou les rejeter.

Par 16 voix contre 10, elle a décidé de défendre le projet transmis par l'Assemblée Nationale.

Dans un second scrutin, elle devait se prononcer sur l'opportunité d'accepter ou non des amendements. Par 14 voix contre 12, elle a chargé sa présidente, qu'elle a désignée comme rapporteur, de s'opposer à tout amendement quel qu'il soit.

La commission a également désigné M^{me} Saunier comme rapporteur de diverses propositions de résolution dont elle est l'auteur, savoir :

— proposition de résolution (n° 330, année 1948), tendant à inviter le Gouvernement à modifier le régime d'attribution des bourses d'enseignement en tenant compte, non plus du revenu total de la famille du postulant, mais bien du revenu moyen par personne de cette famille ;

— proposition de résolution (n° 331, année 1948), tendant à inviter le Gouvernement à étendre aux grandes écoles le bénéfice des dispositions relatives à l'Ecole d'administration, c'est-à-dire l'octroi d'un traitement correspondant à l'indice 250 des échelles de reclassement de la fonction publique ;

— proposition de résolution (n° 348, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à attribuer la Légion d'honneur aux écoles normales primaires françaises à l'occasion du 75^e anniversaire de la fondation des écoles normales primaires du département de la Seine ;

— proposition de résolution (n° 349, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à encourager les efforts entrepris ces dernières années en faveur de la culture populaire.

FINANCES

Vendredi 21 mai 1948. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a examiné pour avis le projet de loi (n° 354, année 1948), portant institution de la Compagnie nationale Air France. Après avoir entendu un exposé de l'ensemble de la question et des modifications apportées par la commission des moyens de communication et des transports, présenté par M. Julien Brunhes, président de cette Commission, elle a étudié les dispositions du projet ayant une incidence financière.

Après avoir repoussé plusieurs amendements tendant, soit à la reprise des textes votés par l'Assemblée Nationale, soit à l'aménagement des textes proposés par la commission saisie au fond, la commission a décidé de déposer un amendement tendant à soumettre la Compagnie Air-France aux mêmes règles que les autres entreprises nationalisées en ce qui concerne l'émission d'emprunts à garantie d'Etat.

Elle a ensuite désigné une commission chargée d'enquêter sur la gestion des services de la Radiodiffusion française.

Cette commission est composée de MM. Janton, Lacaze, Minvielle et Monnet.

La commission a ensuite adopté les conclusions de son rapporteur, M. Hocquard, sur le projet de loi (n° 239, année 1948) relatif au paiement dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle des indemnités afférentes à certaines catégories d'opérations d'assurances-dommages et d'assurances de personnes.

La seule modification apportée au projet concerne le taux de conversion des marks en francs, qui est porté de 15 à 20 francs, par analogie avec le taux retenu pour cette opération lors de l'introduction du franc en Sarre.

M. Vieljeux a été désigné comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 354, année 1948) portant institution de la Compagnie nationale Air-France, renvoyé pour le fond à la commission des moyens de communication.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 19 mai 1948. — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Saint-André, directeur du personnel au ministère de la France d'Outre-Mer, sur les traitements des fonctionnaires qui dépendent directement ou indirectement de ce Département.

M. Saint-André a indiqué les dispositions prises par le Gouvernement pour faire face au malaise créé chez ces fonctionnaires par un manque d'adaptation de leur rémunération aux nouvelles conditions économiques. Il a insisté sur la complexité du problème posé et sur l'impossibilité de le résoudre en appliquant purement et simplement aux fonctionnaires d'outre-mer les mesures décrétées en faveur de leurs collègues métropolitains, en raison de l'inégalité des charges qui pèsent sur eux du fait de la hausse du coût de la vie.

Il a reconnu volontiers, sur l'intervention de M. Durand-Reville, les inconvénients pratiques du système de rémunération actuel, qui ajoute à une solde de base fixe de nombreuses indemnités accessoires sans cesse modifiées et il a fait connaître à la commission les grandes lignes d'un nouveau régime à l'étude qui simplifierait les choses en attendant un reclassement définitif.

M. Durand-Reville a, d'autre part, communiqué à ses collègues les résultats de son étude préliminaire du projet de loi (n° 3977 A.N.) concernant le F.I.D.E.S., en soulignant que certaines des mesures préconisées dans ce texte paraissent issues des travaux précédents de la Commission sur cette importante question.

Enfin, M. Julien Brunhes, rapporteur pour avis du projet de loi portant institution de la Compagnie nationale Air-France (n° 354, année 1948), a donné l'assurance de la prise en considération par la commission des moyens de communication, saisie pour le fond, des amendements souhaités par la commission de la France d'Outre-Mer. En conséquence, la commission a estimé inutile le dépôt d'un rapport pour avis.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE,

Jeudi 20 mai 1948. — *Présidence de M. Léo Hamon, président.*

— La commission a procédé à l'audition du rapport de M. Dujardin sur le projet de loi (n° 292, année 1948), portant autorisation de céder à la manufacture des produits chimiques du Nord, Etablissements Kuhlmann, un terrain industriel appartenant à l'Etat.

Un complément d'enquête a été décidé, le rapporteur devant s'informer de la façon dont le prix de cette vente a été déterminé par l'administration compétente.

Un long débat s'est ensuite instauré à propos de la fixation de la date d'examen par la commission des propositions de résolution (nos 319 et 370, année 1948) de M. Larribère, tendant à inviter le Gouvernement à libérer les emprisonnés politiques arrêtés lors des élections à l'Assemblée algérienne, à abroger le décret-loi du 30 mars 1935 et à annuler les opérations électorales des 4 et 11 avril 1948.

L'auteur de ces textes, ainsi que M. Boumendjel, invité à assister à titre personnel aux travaux de la commission à cette occasion, ont exposé la manière dont s'était déroulée cette consultation électorale. Ils ont déploré que des procédés assez peu démocratiques aient été employés par l'Administration des départements algériens pour assurer le succès, dans le deuxième collège, des candidats qui avaient son agrément.

M. Marrane a suggéré l'envoi, par le Conseil de la République, d'une commission d'enquête en Algérie.

M. Rogier a combattu la thèse de M. Larribère selon laquelle le Gouvernement pourrait annuler les élections ainsi contestées et faire procéder à une nouvelle consultation électorale.

Il a fait observer qu'aux termes de l'article 32 du Statut de l'Algérie, le Conseil d'Etat était juge en premier et dernier ressort des contestations relatives aux élections à l'Assemblée Algérienne.

MM. Marrane et Larribère ont estimé, au contraire, que le Gouvernement avait déjà fait procéder à de nouvelles élections dans des cas limités (par le biais, par exemple, de la dissolution d'un conseil municipal tel que celui d'Oran) et que, par ailleurs, des événements exceptionnels comme ceux des 4 et 11 avril derniers appelaient des mesures exceptionnelles.

A la suite d'une longue intervention de son président et conformément à son opinion, la commission a décidé, par une suite de votes à mains levées :

1° d'entendre sur cette question le ministre de l'Intérieur, ou l'un de ses représentants, dans le courant de la semaine à venir ;

2° de ne statuer sur l'utilité de l'envoi d'une Commission d'enquête en Algérie qu'après l'audition du ministre ;

3° de procéder à la nomination du rapporteur des propositions examinées au cours de la prochaine séance.

Les conseillers communistes, partisans d'un examen aussi rapide que possible des deux textes de M. Larrivière, ont voté contre les propositions ainsi adoptées.

Ont été ensuite désignés comme rapporteurs :

— M. Dorey, de la proposition de résolution (n° 385, année 1948) de M. Courrière, tendant à inviter le Gouvernement à octroyer au département de l'Aude un secours d'extrême urgence pour venir en aide aux victimes de la tornade du 12 mai 1948 ;

— M. Marrane, du projet de loi (n° 361, année 1948) adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter l'article 4 du décret du 10 septembre 1926, relatif à l'organisation de l'administration préfectorale ;

— M. Marrane, du projet de loi (n° 362, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier la loi du 18 avril 1926 autorisant le département de la Seine à percevoir une taxe pour dépôt de corps à l'institut médico-légal et fixant le taux de cette taxe ;

— M. Vignard, de la proposition de résolution (n° 83, année 1948) de M. Léo Hamon, tendant à inviter le Gouvernement à attribuer aux instituteurs secrétaires de mairie un complément de retraite, en remplacement de M. Hyvrard.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Vendredi 21 mai 1948. — *Présidence de M. Georges Pernot, vice-président.* — La commission a repris l'examen officieux du projet de loi relatif aux rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation ou à usage professionnel.

Malgré les modifications susceptibles d'être apportées au projet de loi, en particulier à la suite du dépôt d'une lettre rectificative, il a été décidé de poursuivre l'échange de vues sans, toutefois, prendre de décisions définitives.

Parmi les articles déjà adoptés par l'Assemblée Nationale, la commission a porté son attention sur les dispositions du Titre I^{er} consacrées au maintien dans les lieux.

Après un large débat auquel ont notamment participé MM. Bardon-Damazid, Boivin-Champeaux, Colardeau, Courrière, de Félice, Maire et le président, la suite de la discussion a été renvoyée à la prochaine séance.

M. Bardon-Damazid a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 154, année 1948) de M^{me} Devaud, tendant à inviter le Gouvernement à déposer avant la fin de l'année 1948 un projet de loi modifiant le titre 5 du Livre III du Code civil et instituant un régime matrimonial de droit commun adapté aux conditions économiques, juridiques et sociales nouvelles.

La commission a, enfin, demandé à être saisie pour avis du projet de loi (n° 320, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, portant aménagements fiscaux, renvoyé pour le fond à la commission des finances.

M. Sablé a été chargé d'étudier cette affaire.

MOYENS DE COMMUNICATION ET TRANSPORTS (POSTES, TÉLÉGAPHERS ET TÉLÉPHONES, CHEMINS DE FER, LIGNES AÉRIENNES, ETC.)

Mercredi 19 mai 1948. — *Présidence de M. Julien Brunhes, président.* — La commission a, tout d'abord, entendu le rapport de M. de Montgascon, relatif à son récent voyage en Amérique du Sud, accompli à l'occasion du 20^e anniversaire de l'Aéro-postale.

Le président, rapporteur du projet de loi (n° 354, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, portant institution de la Compagnie nationale Air-France, a donné ensuite connaissance à ses collègues de son avant-projet de rapport et, plus particulièrement, de l'exposé des motifs de celui-ci.

La discussion a porté sur les articles premier à 16 du projet de

loi, les articles 17 à 21 devant être examinés au cours d'une seconde réunion, fixée au jeudi 20 mai 1948.

Des modifications importantes ont été apportées aux articles :

— premier (3^e alinéa), relatif aux filiales possibles de la Société Air-France ;

— 4, tendant à la cession, par l'Etat, d'actions aux collectivités publiques et aux personnes privées ;

— 5, fixant la composition du conseil d'administration ;

— 6, 7 et 8, dans lesquels les deux postes de président du Conseil d'administration et de directeur général de la future Compagnie nationale Air-France ont été fusionnés en un seul de « président-directeur général » ;

— 10 et 12, dont les seconds alinéas respectifs ont été profondément remaniés.

A l'article 14, le rapporteur a proposé de ne soumettre à l'approbation du ministre des Travaux publics et des Transports et du ministre des Finances et des Affaires économiques que le bilan, le comptes profits et pertes, la prise de participations financières et le statut du personnel.

Jeudi 20 mai 1948. — *Présidence de M. Julien Brunhes, président.* — La commission a poursuivi l'examen du projet de loi (n° 354, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, portant institution de la Compagnie nationale Air-France et de l'avant-projet de rapport établi par son président.

A l'article 14, après une discussion à laquelle ont pris part, notamment, MM. Giaucque, Buffet, Guy Montier et de Montgascon, la commission a décidé de ne pas soumettre les tarifs de la Société Air-France à l'approbation des ministres intéressés et de fixer à ceux-ci un délai maximum de deux mois pour se prononcer dans les autres domaines : programmes généraux de dépenses, bilan, comptes de profits et pertes, participations financières, statut du personnel.

Le deuxième alinéa de l'article 17 a été rédigé de la façon suivante, sur la suggestion de M. Guy Montier :

« Les actions de la Société Air-Bleu et de la Société Air-France-Transatlantique, qui n'ont pas déjà été transférées à l'Etat en vertu de l'article premier, alinéa 1^{er}, de l'ordonnance du 26 juin 1945 lui sont transférées au jour de la constitution de la nouvelle Compagnie Air-France... »

La commission a, ensuite, adopté, après avoir modifié, dans sa forme, le texte de l'article 19, un alinéa nouveau pour l'article 21:

« Cependant, la décision concernant l'application de l'article 19 devra être prise trois mois au plus tard après la promulgation de la présente loi »

Les commissaires, à la fin de la réunion, ont remercié le rapporteur de l'important travail qu'il avait fourni dans le but de concilier, dans un texte acceptable pour tous, les tendances des différents partis politiques à cet égard.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Vendredi 21 mai 1948. — *Présidence de Mme Oyon, vice-présidente.* — Mme Claeys a été désignée pour rapporter la proposition de loi (n° 364, année 1948), relative à l'attribution de l'allocation des grands mutilés aux aveugles enrôlés dans la Résistance.

Mme Oyon a été désignée pour rapporter la proposition de résolution (n° 303, année 1948) de M. Yves Jaouen tendant à faire rendre légales certaines dispositions en faveur des invalides et mutilés civils.

La commission a décidé de fixer sa prochaine réunion au mercredi 26 mai dans la matinée et d'entendre, avant le projet de rapport de M. Fournier sur le statut des déportés et internés de la Résistance, une délégation de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes, au sujet de ce statut.

Un échange de vues s'est établi à propos des revendications exposées lors du congrès de l'Union fédérale des combattants, tenu à Grenoble, au sujet de l'attribution de la carte du combattant. Reprenant ces revendications, les commissaires ont estimé

qu'en effet, si l'attribution de la carte aux prisonniers de guerre ayant trois mois de captivité paraît libérale, il était regrettable, en revanche, qu'elle ne fût pas attribuée *ipso facto* aux combattants de Dunkerque, par exemple, ou à certains combattants cités, qui ne totalisent pas les quatre-vingt-dix jours prévus par les arrêtés. La commission a décidé d'entendre sur ce point le ministre des Anciens Combattants et Victimes de la guerre.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Judi 20 mai 1948. — *Présidence de M. André Hauriou, président.* — La commission a entendu M. Bellanger, vice-président de la Fédération nationale de la Presse française, qui lui a fait connaître le point de vue de la Fédération sur la question du prix des journaux.

Après avoir remercié la commission des efforts déjà entrepris par elle pour appuyer auprès du Gouvernement les revendications présentées par la Fédération, M. Bellanger a rappelé les causes de la crise que subit actuellement la presse : augmentation des différents éléments qui concourent à l'établissement du prix de revient des journaux, sans augmentation de leur prix de vente ; il a souligné l'insuffisance des mesures prises jusqu'ici par le Gouvernement pour y remédier et a déclaré que la Fédération demandait, d'une part, une baisse immédiate du prix de revient des journaux de 55 centimes par exemplaire, baisse sans laquelle le prix de vente de 5 francs ne pourrait être maintenu et, d'autre part, de faire bénéficier, non seulement les quotidiens, mais aussi tous les utilisateurs de papier de presse, de la ristourne prévue par l'arrêté du 19 avril 1948.

Enfin, M. Bellanger a insisté sur la nécessité d'un vote rapide du statut de la presse et a déclaré qu'à son avis, il serait bon qu'un contrôle fût exercé sur le financement et la gestion de certains journaux.

M. Bellanger a répondu ensuite à un certain nombre de questions qui lui furent posées, notamment par MM. Ferrier, Ernest Pezet, Mme Patenôtre et M. La Gravière.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 20 mai 1948. — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — M. Longchambon, rapporteur pour avis du projet de loi (n° 191, année 1948) tendant à modifier l'ordonnance n° 45-2632 du 2 novembre 1945 réorganisant le Centre national de la recherche scientifique, a résumé les observations qu'il a été chargé de présenter au Conseil par la commission. Celle-ci a adopté à l'unanimité les conclusions de son rapporteur.

Sur la proposition de M. Alric, rapporteur, le texte définitif qui doit être proposé au vote du Conseil pour le projet de loi (n° 234, année 1948), fixant le statut juridique des Centres techniques industriels, a été adopté.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Jeudi 20 mai 1948. — *Présidence de M. Caspary, vice-président.* — La commission a chargé M. Gargominy de rapporter favorablement le projet de loi (n° 395, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, tendant à modifier la loi n° 48-1804 du 12 septembre 1947 ayant pour objet le versement d'indemnités compensatrices aux travailleurs de Cerbère et d'Hendaye, réduits au chômage par la fermeture de la frontière espagnole.

Puis elle a achevé l'examen du rapport pour avis de Mme Claeys sur les propositions de résolution (nos 38, 287 et 860, année 1947) concernant le régime dit « d'aide à la famille », dont elle a adopté les conclusions.

La commission a alors adopté le rapport de M. Gargominy concluant à l'adoption de la proposition de résolution (n° 105, année 1948) de M. Duclercq tendant à inviter le Gouvernement à soumettre d'urgence au Parlement le projet de loi établissant le statut de l'artisanat. Elle a ensuite poursuivi l'examen du rapport de Mme Devaud sur la proposition de résolution (n° 172, année 1948) dont elle est l'auteur, tendant à accorder d'urgence aux étudiants le bénéfice de certaines prestations prévues par la législation de sécurité sociale. Un large échange de vues a eu lieu entre tous les commissaires qui, s'ils sont partisans de l'octroi

d'avantages aux étudiants, se préoccupent du mode de financement de ces avantages et de leurs répercussions sur le caractère même de l'institution de la sécurité sociale. Mme Devaud a été chargée de prendre contact avec les ministères et organismes intéressés, afin de présenter ses conclusions au cours d'une prochaine réunion.

M. Dassaud, désigné comme rapporteur pour avis, en remplacement de M. Naime, démissionnaire, de la proposition de résolution (n° 191, année 1948) de M. Baron, tendant à inviter le Gouvernement à reconsidérer la décision supprimant 5.217 postes dans l'Enseignement technique et à renoncer à toute compression d'effectifs dans cette administration jusqu'au vote du statut de la formation professionnelle, a fait adopter par la Commission, en conclusion de discussions antérieures, un avis défavorable sur le plan formel, demandant qu'il ne soit procédé à aucune compression d'effectifs dans les cadres du personnel enseignant.

M. Abel Durand a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 363, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter l'alinéa 2 de l'article 2 de la loi du 22 août 1946 relatif à la situation des étrangers au regard des prestations familiales.

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER UNE DEMANDE
EN AUTORISATION DE POURSUITES
CONTRE UN MEMBRE
DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE (n° 300, année 1948).

Mardi 4 mai 1948. — *Présidence de M. Gasser, président d'âge.*
— La commission, unanime, a désigné M. Gasser comme président.
Elle a estimé, après un bref échange de vues, qu'il convenait de proposer la levée de l'immunité parlementaire de M. Bendjelloul.

Elle a chargé son président d'entrer en rapport avec ce dernier, afin de lui faire préciser s'il comptait demander lui-même la levée de son immunité.

M. Ott a été désigné comme rapporteur.